

Loi électorale du Canada

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir appuyer ici au nom du Nouveau parti démocratique les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la loi électorale du Canada. Le projet de loi C-169, qui contient les modifications proposées, constitue au moins un pas dans la bonne voie.

● (1130)

Ce que souhaite notre parti, c'est que tous les Canadiens aient non seulement le droit politique reconnu de se porter candidats à des élections, mais encore les moyens économiques de le faire. Il n'y a pas si longtemps, les députés étaient des membres de professions libérales, tels des avocats, des médecins, des hommes d'affaires, qui avaient les moyens de mener leur campagne. Il n'y a pas si longtemps, certains candidats dépensaient de dix à vingt fois plus d'argent que leurs adversaires pour faire campagne dans une circonscription. Il n'y a pas si longtemps, des gens dépensaient jusqu'à \$90,000 pour se faire élire à la Chambre des communes.

Les changements survenus au milieu des années 70 et ceux que prévoit la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui constituent véritablement un pas vers ce que l'on peut appeler la démocratie politico-économique. Nombreux sont ceux qui ont encore du mal à se faire élire à la Chambre des communes, comme le prouve le fait qu'il y a très peu de femmes et d'autochtones qui sont députés. Il importe que les restrictions en matière de dépenses demeurent réalistes car, autrement, nous en reviendrons à l'époque où les candidats achetaient presque leur siège à la Chambre des communes.

Nous considérons donc ces changements comme un pas dans la bonne voie. Nous éprouvons toutefois des réserves au sujet de ce projet de loi. Par exemple, nous regrettons que d'autres changements proposés par le directeur général des élections ne puissent pas être adoptés avant les prochaines élections fédérales.

D'autres modifications devraient, selon notre parti, être apportées à la loi. Par exemple, le député conservateur a parlé plus tôt de la nécessité de prévoir un plus gros budget de dépenses dans les grandes circonscriptions. En tant que député de Churchill, je représente une circonscription qui englobe les deux tiers de la province du Manitoba et s'étend sur 160,000 milles carrés. Et, pourtant, les gens qui se portent candidats dans des circonscriptions comme la mienne n'ont pas droit à des dépenses additionnelles même s'ils doivent entretenir plus qu'un bureau au cours de la campagne électorale. En outre, les frais téléphoniques d'interurbain constituent l'un des plus importants postes de dépenses de notre budget électoral. On ne nous permet pas de faire exempter les frais de déplacement en cours de campagne d'autres personnes que le candidat.

Il faut bien préciser que nous ne demandons pas pour autant que nos dépenses soient illimitées, mais que les restrictions de dépenses tiennent compte des besoins qui sont particuliers aux grandes circonscriptions électorales. Les dépenses que nécessite la satisfaction de ces besoins particuliers ne devraient pas tomber sous le coup des restrictions, à savoir, je le répète, les frais téléphoniques, les frais de déplacement de gens autres que le candidat et les frais d'entretien de bureaux de campagne additionnels. Les lignes directrices devraient prévoir des sommes additionnelles qui échappent aux restrictions actuelles.

Nous croyons que d'autres modifications devraient être apportées à l'avenir. Mon collègue, le député de Comox-Powell

River (M. Skelly), a souvent pris la parole à la Chambre pour souligner la nécessité de faciliter l'exercice de leur droit de vote aux électeurs qui sont absents de leur circonscription le jour du scrutin. Je songe par exemple aux mineurs et aux travailleurs forestiers qui vivent dans une circonscription, mais travaillent dans une autre ou dans une région éloignée. Il leur est difficile d'exercer leur droit de vote en vertu du présent règlement et nous croyons que de nouvelles modifications à cet égard devraient être proposées. Le leader du gouvernement à la Chambre nous a donné l'assurance qu'il s'entretiendra de cette question avec le directeur général des élections. Nous croyons que cette amélioration s'impose.

Une autre modification que je favorise personnellement concerne l'addition de frais supplémentaires de garderie aux dépenses du candidat ou de la candidate. Je pense qu'un des handicaps auquel se heurtent celles qui veulent se porter candidates est le fait que très souvent, à tort ou à raison, c'est la femme qui chez nous est chargée d'élever les enfants, et cela leur rend la chose difficile. Il y a bien une partie des dépenses de charge d'enfant qui sont déductibles au titre des exemptions personnelles, mais il faudrait envisager une exemption distincte, pour réaliser une égalité véritable, la prochaine fois que nous modifierions la loi électorale du Canada.

Il y a deux autres questions que je voudrais évoquer. Tout d'abord le fait que, dans la nouvelle formule, 22.5 p. 100 des dépenses des partis fédéraux sont prises en charge par l'État. C'est un progrès, car il n'y a pas que les dépenses de publicité radiodiffusée qui y donnent droit mais toutes les dépenses du parti, dont 22 p. 100 sont prises en charge par les contribuables du pays.

Cela est bien, mais ce qui continue de me préoccuper c'est que le gros des dépenses électorales des partis seront couvertes par des dons de l'extérieur. Cela veut dire que ce seront les banques, les grosses sociétés sidérurgiques et autres qui paieront la majeure partie des dépenses électorales. Donc, seuls les partis qui plaisent à cette petite tranche de la société, auront droit à ses faveurs. J'estime que cela empiète sur la démocratie économique.

Il faut souligner que depuis plusieurs années les grosses sociétés américaines n'ont plus le droit de financer directement les partis, et il faudrait envisager un changement de ce genre ici pour favoriser la démocratie économique.

J'entends le groupe de l'extrémité droite parler des syndicats. Il est exact que les syndicats cotisent, mais j'estime que c'est justifié parce que cet apport est plafonné du seul fait que les syndicats ne sont pas riches. Ils ne donnent pas autant que les banques, par exemple la Banque de Montréal. Mais si cela est préoccupant, nous voulons bien envisager de limiter toutes les participations extérieures. Nous reconnaissons que les grosses sociétés, spécialement les banques qui comptent sur une politique d'intérêts élevés, ne devraient pas pouvoir donner \$50,000 à chacun des partis libéral et conservateur. Il y a des améliorations à apporter dans ce domaine dans le sens d'un plafonnement des sommes que les grosses sociétés autant que les syndicats sont admises à donner aux partis politiques en période électorale.

L'autre sujet que je désire aborder aujourd'hui, c'est celui de la publicité et de la propagande faites par des tiers pendant les campagnes. Je suis d'accord avec le parti conservateur pour dire que c'est là un domaine où la Charte des droits ne facilite